

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322617-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 janvier 2024

Publié le 29 janvier 2024

Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 22 JANVIER 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Simon JAMELIN, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Barbara COEVOET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Françoise MARTIN, Max-André PICK, Frédérique SEELS.

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Université de Lille pour l'organisation du 9ème ForInCIP

Vu le rapport DTT/2024/50

Vu l'avis en date du 15 janvier 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit) pour l'organisation du 9^{ème} Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) des 21, 22 et 23 mars 2024, décrit dans le rapport et l'annexe ci-jointe ;
 - d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23006OP003 du budget départemental 2024.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 20.

En raison des fonctions exercées par un membre de sa famille au sein de l'Université de Lille, Monsieur PERIN ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

45 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur JAMELIN (porteur du pouvoir de Madame MIKOLAJCZAK).

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE



Université
de Lille

Annexe 1

Jean-Philippe DEROSIER

Professeur agrégé des Facultés de droit

Membre de l'Institut Universitaire de France

jean-philippe.derosier@univ-lille.fr

Christian POIRET

Président du Conseil départemental du Nord

Hôtel du Département

51, rue Gustave Delory

59047 LILLE Cedex

Lille, le 24 novembre 2023

OBJET : SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT POUR LE 9^e FORINCIP

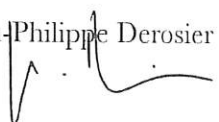
Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, le Département du Nord soutient le *Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques*, un projet scientifique que j'ai initié avec plusieurs collègues, Professeurs dans des Universités françaises, afin de répondre au besoin de renforcer l'étude juridique des institutions politiques. Né en 2015 à Rouen, le Forum se tient désormais à l'Université de Lille, depuis 2017. Il connaît un réel succès : quinze systèmes juridiques sont représentés, avec plus de 40 participants et 130 inscrits. L'objectif de faire de Lille, son université et sa région un pôle scientifique fondamental en droit constitutionnel a donc été atteint, surtout grâce au soutien du Département du Nord.

Le 9^e ForInCIP se tiendra à nouveau à l'Université de Lille, les 21, 22 et 23 mars 2024, sur *La législation déléguée*. Le thème est d'une actualité et d'une importance particulières, que ce soit en France, en Europe et dans le monde. Je serais heureux que le Département du Nord dispose à nouveau d'une place essentielle dans ce projet, qui porte sur un sujet dont il saura directement tirer profit. En effet, la législation déléguée soulève des enjeux concernant la qualité de la loi et son application par le pouvoir réglementaire, un sujet au cœur des préoccupations des collectivités territoriales aujourd'hui.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de solliciter votre contribution au financement de cet événement scientifique d'envergure internationale, à hauteur de 5 000 € (cinq mille euros). En outre, je serais très heureux que vous acceptiez de venir prononcer quelques mots en ouverture du Forum, le vendredi 22 mars au matin, à la Faculté de droit de l'Université de Lille. Les liens entre le Département du Nord et l'Université en seraient ainsi renforcés et vous disposerez également de cette tribune pour apporter votre analyse personnelle de ce sujet.

Demeurant à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information, je vous prie de croire à l'assurance de mes très sincères salutations,

Jean-Philippe Derosier


Pièces jointes :

- Présentation du projet scientifique
- Budget prévisionnel

9^E FORINCIP

FORUM INTERNATIONAL SUR LA CONSTITUTION ET LES INSTITUTIONS POLITIQUES

LA LÉGISLATION DÉLÉGUÉE

21, 22 et 23 mars 2024

— PRÉSENTATION DU PROJET SCIENTIFIQUE —

Le *Forum international sur la Constitution et les Institutions politiques* (ForInCIP) est un projet scientifique initié et dirigé par le Professeur Jean-Philippe Derosier depuis 2015. Il est aujourd'hui porté par le Centre de recherche Droits et perspectives du droit (CRD&P, URL 4487) de l'Université de Lille et son Équipe de Recherche en Droit public (ERDP). Il étudie les institutions politiques de façon thématique, comparatiste et complémentaire, sur la base d'une méthode englobante qu'est la science constitutionnelle.

Concrètement, ce projet consiste en une rencontre annuelle, sur un thème déterminé par le comité scientifique. L'évènement regroupe alors des universitaires français et étrangers mais également des praticiens issus d'institutions françaises et étrangères (aussi bien des élus que des membres du corps administratif des institutions). La dimension internationale offre le regard et l'analyse comparatistes, tandis que l'association de chercheurs (juristes et politistes) et d'experts institutionnels permet une complémentarité, indispensable à l'analyse et à la compréhension du fonctionnement des institutions politiques. Cette méthodologie particulière et originale a donné naissance à ce que l'on a appelé la « science constitutionnelle ». En effet, elle offre une analyse scientifique qui fédère différents points de vue, en associant des études issues de différentes sciences (droit et science politique, principalement), des éclairages institutionnels offerts par les acteurs, sans omettre la perspective comparée, qui renforce la compréhension des différents systèmes et, *in fine*, de son propre système. Le Forum s'inscrit ainsi dans une dynamique réellement internationale et pleinement interdisciplinaire.

Le droit constitutionnel ne saurait, en effet, se réduire à la seule question de la protection constitutionnelle et contentieuse des droits fondamentaux et à la garantie de la Constitution, pourtant principal centre d'intérêt de la doctrine constitutionnaliste ces dernières décennies. Au contraire, c'est grâce à l'analyse des institutions politiques que les questions liées à la modernisation et à l'adaptation de ces dernières peuvent être traitées et qu'il est alors possible d'y donner les réponses attendues, tant par la sphère politique que par la société. Les questions démocratiques et institutionnelles occupent une place toujours plus importante sur la scène politique nationale et internationale, car ce sont elles qui doivent être à même d'apporter les réponses idoines aux crises politiques, économiques et sociales,

d'ampleur nationale ou internationale. Cela concerne en particulier le thème retenu par le comité scientifique pour le 9^e ForInCIP : *La législation déléguée*.

Chaque Forum est consacré à un thème spécifique et d'actualité. Il permet de forger, de préserver et de renforcer un réseau de dimension internationale et associant des personnalités prestigieuses. Les trois journées de discussion offrent de riches échanges entre universitaires et praticiens venus de 14 pays (Allemagne, Belgique, Colombie, Espagne, États-Unis, Grèce, Italie, Luxembourg, Mexique, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse et, bien sûr, France), auxquels s'ajoute l'Union européenne en tant que telle. En particulier, les secrétaires généraux du Parlement français (Assemblée nationale et Sénat), des Présidents de Commission de différents Parlements (français et étrangers), des parlementaires français et étrangers, des membres du Conseil constitutionnel français, le Directeur juridique de la Chambre des représentants de Belgique, des administrateurs des assemblées parlementaires françaises et étrangères sont régulièrement présents. Le ForInCIP favorise ainsi la rencontre, l'échange et la réflexion entre universitaires et praticiens des institutions. Fondé en 2015, le Forum a permis d'étudier *L'opposition politique* (2015), *La désignation des gouvernants* (2016), *L'initiative de la loi* (2017), *Les partis politiques* (2018), *La déontologie politique* (2019), *La responsabilité des gouvernants* (2021), *La démocratie exécutive* (2022) et *Le réformisme constitutionnel* (2023). Le 9^e Forum se tiendra les 21, 22 et 23 mars 2024 sur *La législation déléguée* en raison de l'importance de ce thème très actuel, tout particulièrement au lendemain d'une crise pandémique mondiale qui a contraint les Gouvernements à agir dans l'urgence.

Le bon fonctionnement d'un État constitutionnel démocratique fondé à la fois sur le peuple et l'État de droit suppose de garantir un processus législatif délibératif et efficace, garantissant que la loi puisse effectivement être élaborée et que les citoyens puissent s'y identifier et y adhérer. Pour autant, la vie démocratique et institutionnelle en France, en Europe et dans le monde, est confrontée, d'une part, à des configurations politiques éclatées, pouvant rendre plus complexe la prise de décision et, d'autre part, à une « boulimie législative », où la loi n'est plus une solution, mais une simple réponse, généralement accomplie dans l'urgence. Les Gouvernements y font face en ayant souvent recours à une technique particulière, formalisée ou non, consistant à intervenir dans le domaine législatif. Cette « législation déléguée » est alors associée à une crise, soit qu'elle cherche à y répondre (par une réglementation rapide), soit qu'elle l'alimente (par une atteinte à la séparation des pouvoirs). Ce thème est ainsi au cœur du fonctionnement des régimes démocratiques et parlementaires contemporains.

Au cœur du fonctionnement démocratique et parlementaire des États modernes, La législation déléguée soulève des interrogations présentes dans de nombreux pays, qu'elles soient politiques, juridiques et techniques. Le thème se situe ainsi au carrefour du droit, de la science politique et de la vie politique, s'intégrant pleinement dans la méthodologie du ForInCIP et la science constitutionnelle qui forge son identité et justifie son traitement sous l'angle du droit comparé. Ce thème original et ambitieux entend couvrir la possibilité pour un autre organe que le Parlement – généralement le Gouvernement – d'élaborer des actes de valeur législative, de façon matériellement et temporairement limitée. Il s'agit d'étudier l'ensemble du processus, depuis l'habilitation jusqu'à la ratification, en passant par la réalisation et le contrôle. Ainsi, l'étude de la législation déléguée appelle d'abord une réflexion sur ses contours, par son origine et par ses formes (1), avant de se focaliser sur la réalisation, de l'habilitation à « légiférer » à l'exécution de la délégation (2), pour enfin analyser l'impact de cette technique, au regard de ce qu'en dit le juge (contrôle juridictionnel) et de ce qu'en perçoivent les citoyens (impact démocratique) (3).

À l'instar des éditions précédentes, le thème sera étudié à partir d'un questionnaire élaboré par le Comité scientifique et adressé aux rapporteurs. Ces derniers préparent leur rapport en lien avec le pays

et l'institution dont ils relèvent. Le rapport est diffusé avant les journées du Forum proprement dit. Le plan du questionnaire permet d'organiser le Forum en plusieurs sous-thèmes auxquels sont dédiées des demi-journées de discussions, conduites à partir d'un rapport de synthèse présenté de façon introductive et exposant les aspects essentiels des différents rapports. Un rapport général est ensuite élaboré, recensant les différents rapports nationaux et les rapports de synthèse, le cas échéant corrigés et complétés à l'aune des éléments de discussion. Il est alors publié aux Éditions LexisNexis, dans une collection dédiée : *Les cahiers du ForInCIP*, qui ont déjà accueilli la publication des Forums précédents. La direction scientifique est assurée par Jean-Philippe Derosier.

La juxtaposition des rapports nationaux, établis à partir d'un questionnaire commun, et les synthèses qui en sont retirées, offrent aux scientifiques et aux membres des institutions politiques une connaissance (en langue française) à laquelle ils pourraient avoir difficilement accès. Les travaux du ForInCIP ont ainsi un double apport : à l'égard de la communauté scientifique, diffusant des analyses issues de nombreux pays et au profit des institutions politiques (Parlement, Gouvernement, etc.) françaises et étrangères, les résultats leur servant à faire évoluer leur pratique institutionnelle.

Composition du Comité scientifique

Audrey BACHERT
Université de Lorraine

Julie BENETTI
Université Paris I – Panthéon-Sorbonne

Philippe BLACHÈRE
Université Jean Moulin – Lyon III

Emmanuel CARTIER
Université de Lille

Damien CONNIL
CNRS, Université de Pau

Audrey DE MONTIS
Université de Rennes

Jean-Philippe DEROSIER
Université de Lille

Chloë GEYNET-DUSSAUZE
IEP de Lille

Jean-Éric GICQUEL
Université de Rennes

Arnaud HAQUET
Université de Rouen

Jean-Louis HÉRIN
Secrétaire général honoraire du Sénat

Pascal JAN
IEP de Toulouse

Priscilla MONGE
Université Aix-Marseille

Otto PFERSMANN
École des hautes études en sciences sociales

Julien THOMAS
Université d'Orléans

Gilles TOULEMONDE
Université de Lille

Pauline TÜRK
Université Nice Sophia-Antipolis

Ariane VIDAL-NAQUET
Université Aix-Marseille

ForInCIP

Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques

9^e Forum : *La législation déléguée*

Lille, 21, 22 et 23 mars 2024

— Budget prévisionnel —

Dépenses				Recettes	
Type	Prix unitaire	Quantité	Total	Institution	Montant
Frais de déplacement			12 290 €	Université	13 000 €
Vols long courrier (prix moyen)	1 600 €	3	4 800 €	Commission recherche (<i>en cours</i>)	6 000 €
Vols européens (prix moyen)	300 €	8	2 400 €	CRDP EA 4487 (<u>accordé</u>)	3 500 €
Train en Europe (prix moyen)	300 €	4	1 200 €	ERDP (<u>accordé</u>)	3 500 €
Billet de train A/R CDG-Paris	80 €	11	880 €		
Vols en France (prix moyen)	250 €	3	750 €		
Train en France, hors Paris (prix moyen)	200 €	5	1 000 €	Collectivités territoriales	7 999 €
Train depuis Paris	140 €	9	1 260 €	Département du Nord (<i>en cours</i>)	5 000 €
Frais d'hébergement			5 760 €	Région Hauts-de-France (dispositif Valoris) (<i>en cours</i>)	2 999 €
Nuitée à l'hôtel	90 €	64	5 760 €		
Restauration			9 380 €	Organismes extérieurs	13 081 €
Dîner des intervenants (21/03)	40 €	32	1 280 €	Institut Pierre Mauroy (<u>accordé</u>)	5 000 €
Dîner de gala (22/03)	50 €	75	3 750 €	AUF (<i>en cours</i>)	2 500 €
Déjeuner buffet (22/03)	30 €	80	2 400 €	DAAD (<i>en cours</i>)	490 €
Déjeuner buffet (23/03)	30 €	40	1 200 €	FMSH (<i>en cours</i>)	2 500 €
Pauses et accueils café	150 €	5	750 €	IUF (<u>accordé</u>)	1 091 €
Communication et publication			6 650 €	Louisiana State University (<u>accordé</u>)	1 500 €
Affiches et programme	150 €	1	150 €		
Publication	6 500 €	1	6 500 €		
Total :			34 080 €	Total :	34 080 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 22 janvier 2024

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Université de Lille pour l'organisation du 9^{ème} ForInCIP

Le Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) est un projet scientifique qui étudie les institutions politiques de façon thématique, comparatiste et complémentaire, sur la base d'une méthode englobante, qu'est la science constitutionnelle.

Né en 2015 à Rouen, ce Forum se tient à l'Université de Lille depuis 2017, en étant porté par le Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit (CRDP, URL 4487) de l'Université de Lille et son Équipe de Recherche en Droit public (ERDP).

Concrètement, ce projet consiste en une rencontre annuelle, sur un thème déterminé par le comité scientifique. L'évènement regroupe alors des universitaires français et étrangers mais également des praticiens issus d'institutions françaises et étrangères (aussi bien des élus que des membres du corps administratif des institutions).

Cet évènement connaît un réel succès : quinze systèmes juridiques sont représentés, avec plus de 40 participants et 130 inscrits. L'objectif de faire de Lille, son université et sa région, un pôle scientifique fondamental en droit constitutionnel, a donc été atteint. Le Département du Nord soutient financièrement ce forum depuis son organisation à Lille.

Le 9^{ème} ForInCIP, dont le programme est repris en annexe 1, se tiendra à nouveau à l'Université de Lille les 21, 22 et 23 mars 2024 sur le thème de « la législation déléguée » qui soulève des enjeux concernant la qualité de la loi et son application par le pouvoir réglementaire, un sujet au cœur des préoccupations des collectivités territoriales aujourd'hui.

Le ForInCIP a sollicité du Département une subvention de 5 000 €, pour l'organisation de cette édition.

Dans le cadre de la continuité du soutien apporté par le Département, il est proposé d'accéder à cette demande de financement pour le montant sollicité.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de 5 000 €, à l'Université de Lille (Centre de Recherche Droits et Perspectives du droit) pour l'organisation du 9^{ème} Forum International sur la Constitution et les Institutions Politiques (ForInCIP) des 21, 22 et 23 mars 2024, décrit dans le rapport et l'annexe ci-jointe ;
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits à l'opération 23006OP003 du budget départemental 2024.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP003	23006E30	BP 2024	116 500 €	5 000 €

Loïc CATHELAIN
Vice-Président